

Arrêté du 27 mai 2014 relatif aux modalités de l'agrément prévu à l'article L. 731-6-1 du code de l'éducation pour les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et les formations paramédicales dispensées au sein d'un établissement

Mouvements Évangéliques

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	22/06/2014
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	MENS1408152A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029110719
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Dans le cas contraire, le refus d'agrément est prononcé par décision motivée des ministres concernés. [...]

[...] La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté [...]

[...] médecine, de pharmacie, incluant les préparateurs en pharmacie et les préparateurs en pharmacie hospitalière, d'odontologie, de maïeutique et aux formations paramédicales dans les domaines suivants : - soins [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE MENS1408152A du 22 juin 2014, « Arrêté du 27 mai 2014 relatif aux modalités de l'agrément prévu à l'article L. 731-6-1 du code de l'éducation pour les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et les formations paramédicales dispensées au sein d'un établissement ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029110719> (consulté le 28 août 2026).